## ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e)	
né(e) le à _	
de nationalité	
Déclare sur l'honneur héberger :	
(nom et prénom)	
né(e) le à _	
depuis le	
1) à mon domicile.	
2) à l'adresse suivante :	
(1) Barrer la mention inutile	
Fait à, le	
Signature de l'hébergeant	Signature de l'hébergé

Art 441-7 du code pénal : est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise soit en vue de porter préjudice au Trésor public ou patrimoine d'autrui, soit en vue d'obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement.

<sup>1°</sup> d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

<sup>2°</sup> de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère,

<sup>3°</sup> de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.